iodhydrique. Il se dépose en cristaux jaunes à éclats soyeux, que l'eau décompose complétement, à l'aide de l'ébullition, en acide iodhydrique et acide stannique.

— VII. FLUORURES D'ÉTAIN. On connaît deux fluorures d'*étain*, un protofluorure $SnFl^2$ et un bifluorure $SnFl^4$. On les prépare en traitant, soit le protoxyde d'*étain*, soit l'anhydride stannique par l'acide fluorhydrique.

$$SnO + 2HFl = H^2O + SnFl^2$$

Protoxyde d'*étain*. — Acide fluorhydrique. — Eau. — Fluorure stanneux.

$$SnO^2 + 4HFl = 2H^2O + SnFl^4$$

Peroxyde d'*étain*. — Acide fluorhydrique. — Eau. — Fluorure stannique.

On connaît un fluorure silicostannique

$$SnFl^4 . SiFl^4$$

qui cristallise en longs prismes et que l'eau décompose facilement en y faisant naître un précipité de silicate stannique.

— VIII. CYANURES D'ÉTAIN. On ne connaît pas ces corps à l'état isolé; mais, par contre, on a préparé le ferrocyanure et le ferricyanure stanneux par double décomposition. On ignore comment les ferrocyanures et les ferricyanures solubles se comportent avec les sels stanniques.

— IX. OXYSELS D'ÉTAIN. L'hydrate stanneux étant une base faible et l'hydrate stannique fonctionnant presque exclusivement comme acide, les sels d'*étain* sont des corps peu stables. On a préparé cependant un grand nombre de sels, tant stanneux que stanniques, tels que sulfate, sulfite, dithionate, azotate, phosphate, phosphite, chlorate, iodate, carbonate, oxalate, borate, acétate, formiate, tartrate, succinate et vanadate stanneux; sulfate, azotate, phosphate, phosphite, perchlorate, carbonate, acétate, sélénite, arséniate, arsénite, chromate, vanadate, molybdate et tungstate stanniques. Les sels stanniques sont plutôt comparables aux anhydrides doubles de la chimie organique qu'aux sels proprement dits.

— X. SULFOSELS D'ÉTAIN. Les sulfosels stanneux sont presque tous d'un brun foncé; les sulfosels stanniques, au contraire, sont plus clairs, souvent jaunes et, parfois, solubles dans l'eau. On a étudié les sulfocarbonates stanneux et stanniques, les sulfotellurites tristanneux et tristanniques, le sulfomolybdate stannique, le persulfomolybdate stanneux, le persulfomolybdate stannique, le sulfotungstate stanneux et le sulfotungstate stannique.

— XI. CARACTÈRES DISTINCTIFS DES SELS D'ÉTAIN. Tous les sels d'*étain* solubles donnent avec le zinc un précipité d'*étain* métallique, qui se dissout dans l'acide chlorhydrique en formant un sel stanneux. Les sels stanneux et stanniques peuvent être distingués par les caractères suivants:

— *Sels stanneux.* Les sels d'*étain* au minimum, ou sels stanneux, se décomposent en sous-sels lorsqu'on les traite par une quantité d'eau un peu considérable; il se forme en même temps de l'acide libre, qui préserve une portion du sel contre la décomposition. Si l'on a soin d'aiguiser le liquide de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, la décomposition n'a plus lieu du tout.

Les sels d'*étain* sont précipités en blanc par les carbonates alcalins; le précipité ne se dissout ni à chaud ni à froid dans un excès de réactif, mais il est facilement soluble dans les acides.

L'acide sulfhydrique et le sulfure d'ammonium font naître dans les solutions de ces sels un précipité brun soluble dans un excès de ce dernier réactif et dans les sulfures des alcalis fixes. Ce précipité n'est pas volatil.

Le chlorure aurique y détermine un précipité brun, si les liqueurs sont concentrées, et pourpre, si elles sont étendues. Ce précipité, qui a reçu le nom de pourpre de Cassius, sert à peindre sur porcelaine; il a surtout une belle nuance lorsqu'on le prépare au moyen d'un mélange de sels stanneux et stanniques.

Le fer et le zinc précipitent l'*étain* de ses solutions salines; ce métal, ainsi réduit, se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique.

La potasse et la soude caustique donnent, avec les sels stanneux, un précipité soluble dans un excès de réactif. La liqueur étant étendue d'eau et portée à l'ébullition, sans toutefois que l'opération soit conduite trop vivement, tout l'oxyde d'*étain* se dépose à l'état anhydre. Si, au contraire, on n'étend pas la liqueur et qu'on pousse vivement l'opération, il se forme un dépôt de métal réduit, et du stannate potassique reste en dissolution. Lorsqu'on fait passer l'*étain* à l'état de stannate en calcinant le sel avec un mélange de carbonate et d'azotate de potasse, le produit se dissout dans les liqueurs alcalines. Ce caractère distingue l'*étain* de l'antimoine. Ce dernier corps donne, dans ce cas, un antimoniate insoluble dans les liqueurs alcalines.

L'ammoniaque donne, avec les sels d'*étain*, un précipité blanc, insoluble dans un excès de réactif.

Le chlorure mercurique est immédiatement réduit par les sels stanneux, avec formation de sous-chlorate de mercure qui se précipite. Si l'on fait bouillir le mélange, il devient noir et renferme alors du mercure métallique.

— *Sels stanniques.* Ces sels se décomposent, comme les précédents, avec la potasse, les carbonates alcalins et la lame de zinc; mais le chlorure d'or ne les précipite pas; l'acide sulfhydrique et le sulfhydrate d'ammoniaque les précipitent en jaune, et l'ammoniaque y fait naître un précipité soluble dans un excès de réactif.

— XII. ESSAIS DE L'ÉTAIN. Pour reconnaître si l'*étain* contient des impuretés, on le soumet aux opérations suivantes:

On pèse de 400 à 500 grammes de métal en lame ou en grenaille, que l'on dissout dans l'acide chlorhydrique bouillant, en ajoutant de temps en temps quelques gouttes d'acide azotique faible au mélange acide, pour favoriser la dissolution. Si le métal est arsénifère, il laisse, dans ces conditions, un résidu d'arsenic métallique presque pur, qui répand une odeur alliacée lorsqu'on le projette sur un charbon rouge. Pour reconnaître si l'*étain* contient du plomb, du fer et du cuivre, on le traite par l'acide azotique, qui dissout ces trois derniers métaux et transforme l'*étain* en acide métastannique insoluble. La dissolution, évaporée à siccité, laisse un résidu que l'on reprend par l'eau. On obtient ainsi une liqueur incolore, dont on fait trois parts: dans l'une, on verse de l'acide sulfurique, qui précipite le plomb à l'état de sulfate blanc insoluble; dans la seconde, on verse quelques gouttes de ferrocyanure de potassium, qui accuse la présence du fer par le précipité ou tout au moins par la coloration bleue qu'il communique au liquide; enfin, dans la troisième portion, on recherche le cuivre. Il suffit pour cela de l'acidifier avec un peu d'acide sulfurique et d'y introduire une lame de fer bien décapée. La surface de cette lame se recouvre d'une couche adhérente de cuivre métallique, reconnaissable à sa couleur rouge.

— XIII. DOSAGE DE L'ÉTAIN. V. DOCIMASIE.

— XIV. PLACE DE L'ÉTAIN DANS LA CLASSIFICATION CHIMIQUE. Pendant longtemps, on a classé l'*étain* parmi les métaux en lui donnant pour poids atomique le nombre 59. Depuis, on a reconnu que le vrai poids atomique de ce corps est 118, c'est-à-dire double de celui qu'on lui attribuait. L'*étain* devient ainsi tétratomique. Les formules de ses composés présentaient dès lors les plus grandes analogies avec celles des composés siliciques; et M. Marignac démontrait que l'analogie ne réside pas seulement dans les formules, les composés d'*étain* et de silicium étant le plus souvent isomorphes. M. Naquet s'est fondé sur ce fait pour envisager l'*étain* comme un métalloïde et pour le ranger à côté du silicium.

— XV. ALLIAGES D'ÉTAIN. V. BRONZE et FER-BLANC.

ÉTAIN, ville de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Verdun, sur la rive gauche de l'Orne; pop. aggl., 2,577 hab. — pop. tot., 2,653 hab. Collége communal. Carrières et fours à chaux; huileries, poteries, tanneries, filatures. Commerce considérable de grains, de draps, de toiles peintes, de mercerie. Après avoir appartenu successivement aux évêques de Metz, à l'église de la Madeleine de Verdun, aux comtes de Bar et aux ducs de Lorraine, Etain, dont le nom dérive, dit-on, du mot latin *stagnum* (étang), fut réuni à la couronne de France au XVIIIe siècle. L'église (XVe siècle), monument historique, possède un chœur remarquable. L'hôtel de ville mérite aussi d'être signalé.

ÉTAIRION s. m. (é-tè-ri-on — du gr. *etairos*, compagnon). Bot. Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples. ‖ On dit aussi SYNCARPE.

ÉTAIRIONNAIRE adj. (é-tè-ri-o-nè-re — rad. *étairion*). Bot. Qui est de la nature de l'étairion: *Fruit* ÉTAIRIONNAIRE.

ÉTAL s. m. (é-tal — v. l'étym. à la partie encycl.). Table sur laquelle les bouchers débitent leur viande: *Des* ÉTAUX *en bois de chêne.* ‖ Boutique de boucher: *Ouvrir un* ÉTAL. *Vendre son* ÉTAL. *Avoir un* ÉTAL *aux Halles centrales. La limitation dans le nombre des* ÉTAUX *est de nature à faire augmenter le prix de la viande plutôt qu'à le faire baisser.* (H. Say.)

— Pêche. Table sur laquelle les décolleurs et les trancheurs préparent la morue.

— **Encycl.** Linguist. *Etal* vient du bas latin *stallum, stallus, staulus*, qui se rapporte au germanique ancien: haut allemand *stal*, lieu clos et couvert, place, poste, position, situation, séjour, demeure; anglo-saxon *stal, stall, stæl;* ancien irlandais, *stallr;* allemand, *stelle;* suédois, *stælle*, même sens; anglais, *stall*, place, stalle, échoppe, *étal;* ancien allemand, *stellan, staljan*, placer, établir; gothique, *staldan;* allemand moderne, *stellen.* Eichhoff compare à ces dernières formes le grec *stellô, stêloô;* lithuanien, *stelloju;* russe, *steloiu*, disposer, et les ramène toutes à la racine sanscrite *sthal, sthâl* (*firmiter stare*), dans le *Dhatup*, fixer, établir, racine alliée du reste à *sthâ*, se tenir debout, *stare.* (V. ESTER). Cette même racine *sthal* a produit le sanscrit *sthalas, sthali*, siége, appui; grec, *stulos, stêlê;* gothique, *stuls;* lithuanien, *stalas*, même sens, et aussi le sanscrit *sthalitas, sthulitas*, massif épais; grec, *staltheis;* latin, *stolidus.* De là encore le sanscrit *sthala*, lieu, site, et aussi étable, station de troupeaux, dans le composé *ovisthala*, bergerie, ce qui nous rapproche évidemment des formes germaniques *stal*, etc., qui correspondent exactement pour la forme et l'origine, et qui, avec le sens de lieu, place, ont aussi parfois celui d'étable. Le bas latin *stallum, stallus*, procédant immédiatement du germanique, a donné l'ancien français *estal*, d'où nous avons fait *étal*, et qui signifiait primitivement, comme en germanique et en sanscrit, place, poste, position, situation, séjour, demeure, siége, puis tribunal, etc.

> Enfer seit mis de cele part,
> Es mansions de l'altre part;
> E puis le ciel; e a *estals*
> Primes, Pilate od ces vassals.
> (*Théâtre françois au moyen âge.*)

> N'el remua de son *estal* premier
> Ne que feist une tor de mostier.
> (*Chanson d'Ogier de Danemarche.*)

« Li Grieu ne s'oserent venir ferir en lor *estal;* et cil ne volrent eslongier les lices. » VILLEHARDOUIN.

> Quant il oï que morte estoit,
> De son *estal* où il estoit,
> Chaï à la terre pasmez.
> (*Flore et Blanceflor.*)

« Et vit le roi ester al *estal* réal, » lisons-nous aussi dans la vieille traduction du livre des *Rois*, à la place de cette phrase du texte: *Vidit regem stantem super* TRIBUNAL.

En basse latinité, comme le fait observer Chevallet, *stallum* ou *stallus* se prenait aussi, dans un sens restreint, pour la place que chaque moine ou chaque chanoine occupait dans le chœur de l'église. On ne se douterait guère que *stalle* d'église et *étal* de boucherie sont en réalité un seul et même mot. De *stallum*, place, on fit *installare*, mettre en place, mettre en *stalle*, qui nous a donné *installer.* — *Estal* se prit plus tard dans un sens particulier, pour désigner spécialement la place où l'on exposait en vente les marchandises sur les marchés publics. L'*estal* était originairement protégé contre les intempéries de l'air par un toit et une clôture en charpente, ce qui formait une petite baraque qui, par extension, reçut également le nom d'*estal.* Nous avons conservé *étal* pour désigner le banc élevé sur lequel on expose en vente de la viande de boucherie, ainsi que la boutique même où l'on vend de la viande. *Estal, étal*, nous ont fourni les dérivés *étaler, étalage.*

ÉTALAGE s. m. (é-ta-la-je — rad. *étaler*). Exposition de marchandises; ensemble de marchandises exposées à la vue des chalands: *Faire un grand* ÉTALAGE *de marchandises. Mettre des marchandises à l'*ÉTALAGE. *Acheter tout l'*ÉTALAGE. ‖ Droit d'étaler des marchandises: *Payer l'*ÉTALAGE.

— Par ext. Ensemble d'objets étalés, épars dans un même lieu:

> . . . . . On vit un *étalage*
> De corps sanglants et de carnage.
> LA FONTAINE.

— Fam. Grande toilette, extérieur pompeux ou luxueux destiné à attirer l'attention: *Elle en a été pour ses frais d'*ÉTALAGE. *L'*ÉTALAGE *de l'opulence est une insulte à la misère.*

> Le dessert est servi: quel brillant *étalage!*
> On a senti de loin cet énorme fromage
> Qui doit tout son mérite aux injures du temps.
> BERCHOUX.

> Si nos paons de leur beau plumage
> Me font admirer les couleurs,
> Je crois voir nos jeunes seigneurs
> Avec leur brillant *étalage.*
> VOLTAIRE.

— Fig. Montre, ostentation, exhibition complaisante et vaniteuse, appareil ambitieux destiné à provoquer l'admiration: *Le pédantisme n'est pas moins dans l'affectation du style que dans l'*ÉTALAGE *de l'érudition.* (Bacon.) *Il y a deux sortes d'ostentation: une ostentation qui se montre en faisant* ÉTALAGE *d'un rien, et une ostentation qui se cache en faisant mystère de tout.* (Fonten.) *Il faut de l'*ÉTALAGE *dans tout, sans quoi rien ne paraît dans le monde.* (Mariv.) *Les médecins font grand* ÉTALAGE *de leur savoir.* (Mme Campan.) *L'hypocrisie consiste à cacher les vices que l'on a pour faire* ÉTALAGE *des vertus que l'on n'a pas.* (Boitard.)

> Ne fais point, affectant un savoir pédantesque,
> Du grec et du latin l'*étalage* burlesque.
> MOLIÈRE.

> Avec l'art des cités arrive leur vain bruit;
> L'*étalage* se montre et la gaîté s'enfuit.
> DELILLE.

— Argot. *Vol à l'étalage*, Genre de vol qui consiste à dérober des objets dans l'étalage d'un marchand.

— Féod. *Droit d'étalage*, Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes. ‖ On a dit aussi DROIT D'ÉTABLAGE.

— Métallurg. Nom donné aux parois intérieures de la partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset: *Les* ÉTALAGES *sont destinés à soutenir le minerai et les matières qui y sont mélangées au-dessus du creuset, pour les laisser exposés, pendant un temps plus ou moins long, à une haute température.* (G. de Claubry.) *La pente des* ÉTALAGES *est d'autant plus forte que les minerais sont plus fusibles et plus faciles à réduire.* (W. Maigne.)

— **Syn. Étalage, montre, ostentation, parade.** Le mot *montre* ne renferme rien de plus que l'idée de *montrer;* si l'expression *faire montre* implique quelque chose qui sent l'affectation, c'est que l'usage s'est introduit de ne l'employer que dans ce sens, mais cela ne résulte nullement de la valeur du mot. *Etalage* suppose qu'on déploie la chose, qu'on la montre dans toute son étendue, qu'on en fait ressortir la quantité et l'ampleur. Faire *parade* de quelque chose, c'est la montrer pour en tirer vanité, quoiqu'il n'y ait en cela rien de vraiment utile. L'*ostentation* est le sentiment de celui qui montre quelque chose et qui s'en prévaut pour humilier les autres hommes; rigoureusement parlant, ce mot est plutôt synonyme de vanité et d'orgueil que des trois mots qui lui sont comparés ici, et ce n'est guère que par son étymologie qu'il peut être considéré comme exprimant l'idée de montrer quelque chose.

— **Encycl.** Jurispr. On distingue deux sortes d'*étalages:* 1° celui qui est fait par les marchands en boutique et qui ne peut empiéter sur la voie publique à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

L'*étalage* des marchands colporteurs sur la voie publique, pouvant nuire à la liberté et à la sûreté du passage, doit être réglementé par l'autorité municipale, à laquelle la loi du 24 août 1790 en a conféré le soin.

Bien que l'autorité locale ait le droit de prendre à cet égard telles mesures qui lui paraîtront convenables, l'ordonnance du préfet de police, en date du 20 janvier 1832, peut servir de base aux dispositions à prendre dans les localités autres que Paris.

Aux termes de cette ordonnance et d'une circulaire du 30 janvier suivant, relative au même objet, nul ne peut stationner, même momentanément, sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, qu'en vertu de permissions délivrées par le préfet de police pour certains points où il a été reconnu que de tels stationnements ne nuisaient pas à la liberté de la circulation. La demande de stationner sur la voie publique est adressée au préfet par l'entremise du commissaire de police du quartier où est situé le lieu du stationnement désigné dans la demande. Cette demande doit énoncer: 1° les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile et profession du pétitionnaire; 2° s'il est marié, veuf, père de famille; 3° l'état qu'il exerce; 4° la nature des objets qu'il se propose de vendre ou de l'industrie qu'il a l'intention d'exercer; 5° l'emplacement qu'il désire occuper et la nature des objets qu'il entend y déposer.

Celui qui a obtenu une permission doit, avant d'en faire usage, se pourvoir d'une patente ou d'un certificat d'exemption de l'administration des contributions indirectes à peine de confiscation ou de séquestre à ses frais de ses marchandises. Les marchands de menus comestibles sont seuls dispensés de ces formalités.

Les étalagistes ne peuvent vendre sur la voie publique des marrons rôtis, des gaufres ou des objets frits que lorsqu'ils sont préparés dans les lieux clos.

Tout *étalage* est interdit sur les trottoirs, aux angles des rues, sur les ponts étroits ou très-fréquentés. Néanmoins, quand il n'est pas possible de leur indiquer un autre emplacement, on permet aux laitiers d'étaler sur les trottoirs des rues.

Les marchands sous échoppe ou en *étalage* payent seulement la moitié des droits exigés des marchands qui vendent les mêmes objets en boutique (art. 14 de la loi du 25 avril 1844).

Les contraventions aux dispositions prises par les autorités locales en matière d'*étalages* sont passibles d'une amende de 1 fr. à 5 fr. (code pénal, art. 471, § 4°).

— Métall. C'est dans les *étalages* des hauts fourneaux que s'achève la réduction proprement dite et que s'opère la carburation du fer qui est arrivé complétement réduit. La carburation commence même avant la fin de la réduction. Dans cette même zone, et quelquefois plus bas encore, se réduisent les substances étrangères; à la partie inférieure des *étalages*, les matières arrivent à l'état métallique prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. Les *étalages* reposent sur l'ouvrage et sont construits en briques réfractaires, moulées suivant la forme qu'ils doivent présenter. L'expérience a montré qu'un fourneau ne marche bien qu'autant que ses *étalages* ne sont pas trop plats; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction, on fait en sorte que l'ouvrage et les *étalages* soient complétement indépendants de la cuve, afin de pouvoir réparer les *étalages* sans toucher à la partie supérieure du fourneau. Quelquefois on supprime les *étalages;* le fourneau se compose alors de deux troncs de cône, la cuve et l'ouvrage; mais ce système n'est applicable que si l'on a à traiter des minerais très-fusibles, comme les fers spathiques. En Autriche, on rencontre ce second type; en France, le premier est surtout employé; en Angleterre, on fait usage de l'un ou de l'autre, suivant la nature du minerai et de la fonte à produire.

ÉTALAGÉ, ÉE (é-ta-la-jé — rad. *étalage*) part. passé du v. Etalager. Mis en étalage: *Des soieries* ÉTALAGÉES *avec goût.*

ÉTALAGER v. a. ou tr. (é-ta-la-jé — rad. *étalage*). Mettre en étalage: ÉTALAGER *des marchandises.*

ÉTALAGISTE adj. (é-ta-la-ji-ste — rad. *étalager*). Se dit de celui qui étale ses marchandises dans la rue ou sur les places publiques: *Marchande* ÉTALAGISTE. *Libraire* ÉTALAGISTE.

— Substantiv.: *Un* ÉTALAGISTE.

— **Encycl.** On désigne ordinairement sous le nom d'*étalagistes* tous les petits commerçants qui, dans les marchés, les foires, sur les places publiques, les trottoirs, les quais, les ponts, partout enfin où l'espace et la commodité le permettent, déposent à terre, sur des bancs, des parapets ou même des tréteaux, des marchandises communes ou d'occasion, qu'ils crient à pleins poumons pour attirer l'attention des passants et des acheteurs. Voilà la signification du mot dans toute son étendue; mais l'usage en fait, pour ainsi dire, la réserve spéciale aux libraires, aux marchands d'estampes, aux numismates, aux conchyliologistes et autres pourvoyeurs en plein vent des sciences et des arts. Délimitée ainsi, la profession d'*étalagiste* a une physionomie toute particulière. C'est l'industrie des hommes patients et aguerris aux variations les plus brutales de la température, contre laquelle leur corps finit par se cuirasser. La pluie, survenant au moment où, fatigués par l'installation de leurs caisses et de leurs cartons, ils songent à s'asseoir, leur fait aussitôt plier bagage pour recommencer peut-être à déballer de nouveau au moment où ils achèveront cette seconde opération. Et puis le *casuel* est si bien le fond du métier, qu'il leur faut quelquefois rester plusieurs journées entières sans *étrenner.* Cependant l'*étalagiste* a aussi ses bons moments, ses triomphes, aussi doux que ceux du pêcheur qui sent sa ligne vigoureusement secouée par un poisson de forte taille. Rompu aux secrets désirs des acheteurs, à leurs envies mal dissimulées lorsqu'ils croient avoir fait une trouvaille, à leurs ruses pour cacher la joie qu'ils en éprouvent, l'*étalagiste* rit dans sa barbe de leurs feints départs, de leurs retours, de leur affectation d'indifférence. Il est consommé dans l'art d'éveiller la tentation, d'aiguillonner les désirs, d'ébranler les volontés, les partis pris, de fasciner les indécis; de sorte que, le soir, lorsqu'il a tout remisé et qu'il compte son argent, ce n'est pas sans quelque légitime amour-propre qu'il s'applaudit d'avoir si bien su disputer son salaire à la société, tout en restant libre, maître de lui-même, chef de maison, *à son compte*, ce qui est le *summum* des vœux populaires.

— Jurispr. V. ÉTALAGE.

ÉTALE adj. (é-ta-le — rad. *étaler*). Mar. Se dit de la mer, au moment où elle ne monte ni ne descend, à la fin soit du flot, soit du jusant. ‖ *Navire étale*, Navire immobile, qui n'avance ni ne recule. ‖ *Vent étale*, Vent régulier, continu, sans bouffées ni risées. ‖ *Cordage étale*, Celui qui résiste définitivement à un effort, qui s'arrête après avoir filé. ‖ *Ancre étale*, Ancre arrêtée, fixée au fond, et qui ne chasse plus.

— s. m. Moment de la mer étale: *L'*ÉTALE *de la marée. L'instant où s'opère le renversement du courant du flot en jusant et du jusant en flot est l'*ÉTALE. (A. Maury.)

— Pêche. *Filet étale*, Filet fixe.

ÉTALÉ, ÉE (é-ta-lé) part. passé du v. Etaler. Mis en étalage: *Des marchandises* ÉTALÉES *sur le trottoir, dans la montre d'une boutique.*

— Disposé pour être vu, mis en évidence: *Des chinoiseries* ÉTALÉES *sur des étagères. Des épaules* ÉTALÉES *à la lueur des bougies.*

— Epars en un même lieu: *Des cadavres* ÉTALÉS *sur un champ de bataille. Des pièces d'or* ÉTALÉES *sur une table de jeu.*

— Déplié, étendu: *La queue du paon n'est pas habituellement* ÉTALÉE.

— Fam. Couché nonchalamment: *Etre* ÉTALÉ *sur un canapé.* ‖ Tombé, étendu de son long: *La voilà* ÉTALÉE *par terre.*

— Fig. Montré avec ostentation: *Savoir* ÉTALÉ, *c'est pédanterie. Une apostasie achetée dans le parlement était* ÉTALÉE *comme une dépouille opime.* (Lamart.)

— Mar. Se dit quelquefois pour ÉTALE.

— Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent: *Feuilles* ÉTALÉES. *Rameaux* ÉTALÉS. *Pétales* ÉTALÉS. ‖ *Tige étalée*, Tige qui croît naturellement couchée sur le sol.

ÉTALER v. a. ou tr. (é-ta-lé — rad. *étal*). Exposer pour vendre: *Les marchands* ÉTALENT *leurs marchandises les plus nouvelles.* (Acad.)

— Déployer, ouvrir largement: ÉTALER *une étoffe sur le comptoir.* ÉTALER *une carte géographique. Le paon* ÉTALE *sa queue avec complaisance.* ÉTALEZ *votre jambe. L'hièble* ÉTALE *à trois pieds au-dessus du sol ses riches ombelles de fleurs blanches.* (A. Karr.)

> Dieu se plut à créer des animaux divers:
> Le paon pour *étaler* l'iris de son plumage.
> VOLTAIRE.

> . . . . Lorsque l'hiver attriste la nature,
> Le gui sur un vieux chêne *étale* sa verdure.
> CASTEL.

‖ Etendre sur une surface: ÉTALER *des couleurs.* ÉTALER *de l'encre sur du papier. On* ÉTALE *l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme le peintre en bâtiment étend les couleurs avec la brosse.*

> . . . L'actrice en haillons *étale* tous ses fards
> Sur ses ossements maigres.
> TH. DE BANVILLE.

— Exposer, disposer en éparpillant: ÉTALER *des papiers sur un bureau.*

— Fam. Faire tomber, jeter à terre: ÉTALER *quelqu'un par terre d'un coup de poing.*

— Faire ou laisser voir; exposer aux regards avec ostentation: *Une femme qui* ÉTALE *ses charmes est soupçonnée de les mettre en vente. Rien n'est plus triste que l'aspect d'une campagne nue et pelée, qui n'*ÉTALE *aux yeux que des pierres, du limon et des sables.* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut pas imiter ces jeunes désœuvrés, ces jeunes fats, qui font de leur toilette leur seule occupation, et qui viennent* ÉTALER *dans nos salons les modes les plus ridicules.* (Scribe.)

> Vous *étalez* en vain vos charmes impuissants.
> CORNEILLE.

> Dieu veut-il qu'on *étale* un luxe un peu profane?
> — Oui, lorsqu'à l'*étaler* notre état nous condamne.
> BOILEAU.

> J'ai vu, jeunes Français, ignobles libertines,
> Nos femmes, belles d'impudeur,
> Aux regards d'un Cosaque *étaler* leurs poitrines
> Et s'enivrer de son odeur.
> A. BARBIER.

‖ Exposer aux regards ou au jugement du public:

> Qui sait bien ce que c'est qu'un prodigue, un avare,
> Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bizarre,
> Sur une scène heureuse il peut les *étaler.*
> BOILEAU.

— Fig. Faire montre, faire parade de: ÉTALER *son érudition. Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour* ÉTALER *votre prudence, mais pour être utile au prochain.* (Boss.) *Nous sommes trop impatients d'*ÉTALER *nos pensées.* (Chateaub.)

> Quand on a de l'esprit, on aime à l'*étaler.*
> DESTOUCHES.

> . . . . . Il faut que je vous dise
> Que c'est de la vertu faire une marchandise,
> Qu'*étaler* au grand jour le bien que l'on a fait.
> LAYA.

— Jeux. *Etaler son jeu*, Montrer toutes ses cartes.

— Mar. Vaincre, résister d'une manière efficace à: *Le câble ne put* ÉTALER *le coup de vent. Un bâtiment à la voile* ÉTALE *le courant, lorsque son sillage est assez considérable pour qu'il ne soit pas entraîné par ce courant.* (Bonnefous.) ‖ *Etaler un navire*, Avoir la même vitesse, ne pas se laisser gagner par lui.

— v. n. ou intr. Mar. Rester dans une position fixe, se maintenir: *Malgré les rafales incessantes qui l'assaillaient, l'*Astrolabe ÉTALAIT. (Dumont d'Urville.)

S'étaler v. pr. Etre étalé, déplié, éparpillé, étendu: *Ces étoffes* S'ÉTALENT *dans de magnifiques vitrines. Une couche de neige* S'ÉTALE *sur la campagne désolée. Une large tache d'huile* S'ÉTALE *sur son paletot. Une vaste plaine* S'ÉTALE *au pied de la montagne. Paris* S'ÉTALAIT *devant nous.*

— Fam. Se coucher, s'allonger, se carrer, s'étendre avec nonchalance: S'ÉTALER *sur son lit, dans un fauteuil.* ‖ Tomber, s'étendre de son long: S'ÉTALER *sur l'herbe, dans la boue.*

— Fig. Se donner en spectacle, se mettre en évidence avec ostentation: *Il me semble qu'une femme ne doit point sortir de sa sphère pour* S'ÉTALER *en public et hasarder une pièce médiocre.* (Volt.) *Les femmes à toilette prennent plaisir à* S'ÉTALER. (J.-J. Rouss.)

> . . On ne peut souffrir ces bruyants téméraires
> Sur la scène du monde ardents à *s'étaler.*
> VOLTAIRE.

‖ Entrer dans des développements, s'étendre avec complaisance:

> Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler.*
> RÉGNIER.

— Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent de conserve, avec une vitesse absolument égale.

— Techn. Se dit des métaux qu'on étend sur des corps durs, à l'aide de fondants, de mordants: *L'étain* S'ÉTALE *sur les glaces à l'aide du mercure.*

— Antonyme. Détaler.

ÉTALEUR, EUSE s. (é-ta-leur, eu-ze — rad. *étaler*). Personne qui étale, qui sait étaler: *Un habile* ÉTALEUR *de chinoiseries.*

— Techn. *Batteur-étaleur*, Machine servant à disposer la laine et le coton en forme de nappe, lorsque ces matières ont été débarrassées des corps étrangers par le batteur-éplucheur.

ÉTALIER s. m. (é-ta-lié — rad. *étal*). Celui qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher: *Etre volé par son* ÉTALIER. *La vente de la viande s'opère dans les marchés et dans les boutiques par les premiers et seconds* ÉTALIERS. (P. Vinçard.) *Le salaire des* ÉTALIERS *varie suivant leur intelligence et leurs aptitudes.* (P. Vinçard.) ‖ Adjectiv.: *Garçon* ÉTALIER.

— Agric. En Normandie, Clôture grossière destinée à empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêche. Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets de guideaux.

ÉTALIÈRES s. f. pl. (é-ta-liè-re — rad. *étalier*). Pêche. Filet tendu circulairement sur des perches.

ÉTALINGUÉ, ÉE (é-ta-lain-ghé) part. passé du v. Etalinguer: *Câble* ÉTALINGUÉ.

ÉTALINGUER v. a. ou tr. (é-ta-lain-ghé — espagn. *entalingar*, même sens). Mar. Amarrer à l'organeau de l'ancre: ÉTALINGUER *un câble.*

ÉTALINGURE s. f. (é-ta-lain-gu-re — rad. *étalinguer*). Mar. Nœud qui fixe le bout d'un câble ou la manille d'un câble-chaîne à l'organeau d'une ancre. ‖ Nœud de l'orin sur la croisée de l'ancre. ‖ On dit aussi ENTALINGURE et ÉTALINGUE.

ÉTALLEVILLE (GUYOT, comte D'), poëte français, né à Etalleville, près d'Yvetot, en 1752, mort à Bremieu (Eure) en 1828. Depuis les premières années de sa jeunesse, il servait dans un régiment de cavalerie, quand éclata la Révolution. Il suivit alors les princes français dans l'émigration. Digne, fier et ne voulant devoir qu'à lui-même ses moyens d'existence, le comte d'Etalleville n'hésita pas à tirer parti de ses talents personnels: pendant six ans, il fut professeur de langues à Nuremberg. Rentré en France, il se livra à la culture des lettres et surtout à la poésie. On a de lui des ouvrages d'un style négligé, mais qui ne manquent ni d'esprit ni d'originalité. Nous citerons: la *Diligence* ou les *Amours de trente-six heures*, poëme en quatre chants (Paris, 1813, in-18); les *Eaux de Baréges* ou *Remède à l'ennui*, historiette rimée (1815, in-18); la *Calotte du régiment Royal-Lorraine cavalerie*, poëme en trois chants (1820, in-18); la *Vie de l'officier*, poëme en trois chants (1821, in-18); *Quelques choses et beaucoup de riens* ou *Mes pensées*, ouvrage en prose (1827, in-18); *Epître à mon gendre* (1827, in-18).

ÉTALLONDE (GAILLARD D'), l'ami du chevalier de La Barre (v. ce nom). Il était, selon quelques contemporains, le principal auteur de l'action qui conduisit ce dernier à l'échafaud. On sait que le nom du coupable resta toujours inconnu et que La Barre lui-même ne fut que soupçonné. Nous ne pouvons donc pas discuter cette conjecture. D'Etallonde fut condamné à partager le supplice de son ami. Il échappa à ses juges, parmi lesquels était son père, *gentilhomme et président d'une sotte ville*, dit Voltaire, quitta la France et s'enrôla dans les troupes prussiennes. Voltaire, instruit que d'Etallonde était à Wesel sous le nom de Morival, en informa Frédéric II, roi de Prusse, et ce prince, sur la recommandation du philosophe, de soldat qu'était d'Etallonde en fit d'abord un cornette, ensuite un officier. « Je voudrais le voir à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans les rues d'Abbeville, faisant trembler ses juges et leur pardonnant, disait Voltaire à Frédéric en apprenant son avancement; pour moi, je ne leur pardonne pas; j'ai toujours cette abomination sur le cœur. » Après avoir interrogé les plus habiles jurisconsultes d'Allemagne et d'Italie, Voltaire se flattait de faire casser l'arrêt du parlement qui avait confirmé la sentence de mort et de faire reviser la procédure. Il obtint du roi de Prusse un congé pour d'Etallonde, qu'il invita à venir passer quelque temps auprès de lui. Ne doutant pas de la réussite de ses projets, il lui envoya l'argent nécessaire pour faire le voyage. « Envoyez-le-moi ici directement, écrivait-il à son royal ami Frédéric; je le regarde comme une victime échappée au sacrificateur. » Du fond de sa solitude, il mit en mouvement ministres, ambassadeurs, jolies femmes, grands seigneurs, hommes de lettres; mais des hommes puissants opposèrent leur crédit aux démarches de Voltaire, et deux ans de sollicitations échouèrent contre la crainte de blesser le parlement et le clergé. M. de Miromesnil, successeur de Maupeou, offrit des lettres de grâce; mais ce n'était pas un pardon que demandait l'illustre défenseur d'Etallonde, et ces lettres furent rejetées. Pendant les trois derniers mois de sa vie, Voltaire, aigri par le chagrin de n'avoir pu réussir, dit un de ses biographes, ne parla du parlement de Paris que comme d'un sénat de Busiris, et de ses arrêts que comme des lois de la Tauride. Lorsque le jeune proscrit fut de retour à Berlin, Frédéric écrivit à d'Alembert: « *Divus Etallundus* vient d'arriver; nous lui préparons une niche comme à un martyr de la philosophie; nous espérons qu'il opérera incessamment des miracles. » Ce monarque s'empressa de mettre d'Etallonde au nombre de ses aides de camp. Il avait passé dix-huit mois à Ferney, et c'est sous les yeux mêmes de Voltaire qu'il avait appris à lever des plans et qu'il s'était instruit dans l'art des fortifications. « Ce jeune homme, condamné à avoir le poing coupé, la langue arrachée, à être roué, à être jeté dans les flammes (comme s'il avait commis une douzaine de parricides), est le jeune homme le plus sage, le plus circonspect que j'aie jamais vu, disait son protecteur au héros de Potsdam... Je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté, par les chariots de poste, dans une longue boîte de fer-blanc, des plans qu'il vient de dessiner de tout le pays qui est entre les Alpes et le mont Jura, le long du lac de Genève; j'y joins même un plan des jardins de Ferney, qui ne sert qu'à montrer avec quelle facilité et quelle propreté surprenante il dessine. J'ose vous répondre qu'il sera un des meilleurs ingénieurs de vos armées, etc. » Il ajoute plus loin: « Sa circonspection dans ses démarches et dans ses paroles, son bon esprit sont d'assez fortes preuves contre la démence, aussi exécrable qu'absurde, de la sentence de trois juges de village qui le condamnèrent, il y a dix ans, avec le chevalier de La Barre, à un supplice que les Busiris n'auraient pas osé imaginer. »

D'Etallonde, en effet, avait beaucoup d'aménité, d'instruction et d'esprit; il aimait à raconter des aventures piquantes sur les deux philosophes, roi et poëte, qui furent ses bienfaiteurs. « Tous ceux qui l'ont connu, disent les *Mémoires* de Voltaire, peuvent certifier quelles étaient son honnêteté et la douceur de ses mœurs. Sa personne, indépendamment de son malheur, inspirait le plus tendre intérêt. »

Le chevalier d'Etallonde, après avoir visité la Russie, revint en France pendant la Révolution et se fixa à Amiens, où il mourut quelques années après. Il avait obtenu des lettres d'abolition en 1788.

ÉTALON s. m. (é-ta-lon — de l'anc. haut allem. *stihil*, pieu, d'où le vieux fr. *estaillon*, étalon, parce qu'on prit d'abord un bâton comme étalon des mesures de longueur). Métrol. Modèle, type légal des poids et des mesures: *Des* ÉTALONS *en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* (Bouillet.) ‖ *Etalon monétaire*, Métal choisi pour la fabrication de la pièce servant d'unité type à toutes les pièces que l'on fabrique dans le même Etat: *L'argent, qui sert à la fabrication des pièces d'un franc, est l'*ÉTALON MONÉTAIRE *en France.* ‖ *Etalon de comptage*, Flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusé par le directeur de la fabrication, au moment de leur livraison.

— Par ext. Mesure fixe qui sert d'unité ou de comparaison: *Le Conservatoire a fixé l'*ÉTALON *des diapasons. La durée du mouvement de rotation de la terre est l'unité, le véritable* ÉTALON *du temps.* (Arago.)

— Pêche. Espèce de filet, plus communément appelé CÂBLIÈRE.

— Eaux et for. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Archit. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment.

— **Encycl.** Métrol. L'importance de l'uniformité des mesures qui, seule, peut maintenir la sécurité dans les rapports commerciaux, a déterminé tous les gouvernements à prendre les précautions nécessaires pour préserver la bonne foi des embûches de la cupidité. Dans tous les pays civilisés, des officiers ont été chargés de vérifier si les poids et mesures employés par les commerçants sont conformes aux lois. Pour rendre cette vérification possible, des *étalons* ont été construits. On choisit pour les façonner toute matière qui, comme le platine, par exemple, est le moins possible sujette à altération. Chez les anciens, les *étalons* étaient considérés comme sacrés, et, en conséquence, on les déposait dans les lieux saints. Dans les premiers temps de la monarchie française, on les gardait dans le palais des rois, et Charles le Chauve, par un règlement de 864, décréta que tous les pays soumis à sa domination devraient ramener leurs poids et mesures aux types dont lui, roi, avait la garde. Louis VII se déchargea sur le prévôt des marchands du soin de garder les *étalons;* puis vinrent les jurés mesureurs, à la disposition desquels une salle de l'Hôtel de ville était mise. Aujourd'hui, en France, les principaux *étalons*, mètre, kilogramme, litre, sont, ainsi que les *étalons* divisionnaires, déposés à l'hôtel des Archives.

— Monn. Dans la fabrication des monnaies, on donne le nom d'*étalon* au métal précieux (or ou argent) ramené au poids et au titre déterminés par les lois pour former la pièce de monnaie type ou l'unité monétaire d'un pays. Ainsi l'unité monétaire de la France étant le *franc*, représenté par 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin (loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803]), l'argent est chez nous l'*étalon* monétaire. En Angleterre, où le type est le *souverain*, du poids de 7gr,981 d'or, au titre de 916 millièmes, l'or est l'*étalon* monétaire. La valeur de l'*étalon* monétaire sert à déterminer la *proportion monétaire*, c'est-à-dire le rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or. Ainsi, en France, le franc pesant la 200e partie d'un kilogramme d'argent, et la pièce de 20 francs étant la 155e partie du kilogramme d'or, la proportion monétaire est de 1 : 15,5, c'est-à-dire que la valeur de l'or est 15 fois et demie supérieure à celle de l'argent. Ce rapport invariable, fixé

iodhydrique. Il se dépose en cristaux jaunes à éclats soyeux, que l'eau décompose complétement, à l'aide de l'ébullition, en acide iodhydrique et acide stannique.

— VII. FLUORURES D'ÉTAIN. On connaît deux fluorures d'*étain*, un protofluorure $SnFl^2$ et un bifluorure $SnFl^4$. On les prépare en traitant, soit le protoxyde d'*étain*, soit l'anhydride stannique par l'acide fluorhydrique.

SnO	+	$2HFl$	=	H^2O	+	$SnFl^2$
Protoxyde d'*étain*.		Acide fluorhydrique.		Eau.		Fluorure stanneux.
SnO^2	+	$4HFl$	=	$2H^2O$	+	$SnFl^4$
Peroxyde d'*étain*.		Acide fluorhydrique.		Eau.		Fluorure stannique.

On connaît un fluorure silicostannique

$$SnFl^4 . SiFl^4$$

qui cristallise en longs prismes et que l'eau décompose facilement en y faisant naître un précipité de silicate stannique.

— VIII. CYANURES D'ÉTAIN. On ne connaît pas ces corps à l'état isolé; mais, par contre, on a préparé le ferrocyanure et le ferricyanure stanneux par double décomposition. On ignore comment les ferrocyanures et les ferricyanures solubles se comportent avec les sels stanniques.

— IX. OXYSELS D'ÉTAIN. L'hydrate stanneux étant une base faible et l'hydrate stannique fonctionnant presque exclusivement comme acide, les sels d'*étain* sont des corps peu stables. On a préparé cependant un grand nombre de sels, tant stanneux que stanniques, tels que sulfate, sulfite, dithionate, azotate, phosphate, phosphite, chlorate, iodate, carbonate, oxalate, borate, acétate, formiate, tartrate, succinate et vanadate stanneux; sulfate, azotate, phosphate, phosphite, perchlorate, carbonate, acétate, sélénite, arséniate, arsénite, chromate, vanadate, molybdate et tungstate stanniques. Les sels stanniques sont plutôt comparables aux anhydrides doubles de la chimie organique qu'aux sels proprement dits.

— X. SULFOSELS D'ÉTAIN. Les sulfosels stanneux sont presque tous d'un brun foncé; les sulfosels stanniques, au contraire, sont plus clairs, souvent jaunes et, parfois, solubles dans l'eau. On a étudié les sulfocarbonates stanneux et stanniques, les sulfotellurites tristanneux et tristanniques, le sulfomolybdate stannique, le persulfomolybdate stanneux, le persulfomolybdate stannique, le sulfotungstate stanneux et le sulfotungstate stannique.

— XI. CARACTÈRES DISTINCTIFS DES SELS D'ÉTAIN. Tous les sels d'*étain* solubles donnent avec le zinc un précipité d'*étain* métallique, qui se dissout dans l'acide chlorhydrique en formant un sel stanneux. Les sels stanneux et stanniques peuvent être distingués par les caractères suivants:

— *Sels stanneux.* Les sels d'*étain* au minimum, ou sels stanneux, se décomposent en sous-sels lorsqu'on les traite par une quantité d'eau un peu considérable; il se forme en même temps de l'acide libre, qui préserve une portion du sel contre la décomposition. Si l'on a soin d'aiguiser le liquide de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, la décomposition n'a plus lieu du tout.

Les sels d'*étain* sont précipités en blanc par les carbonates alcalins; le précipité ne se dissout ni à chaud ni à froid dans un excès de réactif, mais il est facilement soluble dans les acides.

L'acide sulfhydrique et le sulfure d'ammonium font naître dans les solutions de ces sels un précipité brun soluble dans un excès de ce dernier réactif et dans les sulfures des alcalis fixes. Ce précipité n'est pas volatil.

Le chlorure aurique y détermine un précipité brun, si les liqueurs sont concentrées, et pourpre, si elles sont étendues. Ce précipité, qui a reçu le nom de pourpre de Cassius, sert à peindre sur porcelaine; il a surtout une belle nuance lorsqu'on le prépare au moyen d'un mélange de sels stanneux et stanniques.

Le fer et le zinc précipitent l'*étain* de ses solutions salines; ce métal, ainsi réduit, se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique.

La potasse et la soude caustique donnent, avec les sels stanneux, un précipité soluble dans un excès de réactif. La liqueur étant étendue d'eau et portée à l'ébullition, sans toutefois que l'opération soit conduite trop vivement, tout l'oxyde d'*étain* se dépose à l'état anhydre. Si, au contraire, on n'étend pas la liqueur et qu'on pousse vivement l'opération, il se forme un dépôt de métal réduit, et du stannate potassique reste en dissolution. Lorsqu'on fait passer l'*étain* à l'état de stannate en calcinant le sel avec un mélange de carbonate et d'azotate de potasse, le produit se dissout dans les liqueurs alcalines. Ce caractère distingue l'*étain* de l'antimoine. Ce dernier corps donne, dans ce cas, un antimoniate insoluble dans les liqueurs alcalines.

L'ammoniaque donne, avec les sels d'*étain*, un précipité blanc, insoluble dans un excès de réactif.

Le chlorure mercurique est immédiatement réduit par les sels stanneux, avec formation de sous-chlorate de mercure qui se précipite. Si l'on fait bouillir le mélange, il devient noir et renferme alors du mercure métallique.

— *Sels stanniques.* Ces sels se décomposent, comme les précédents, avec la potasse, les carbonates alcalins et la lame de zinc; mais le chlorure d'or ne les précipite pas; l'acide sulfhydrique et le sulfhydrate d'ammoniaque les précipitent en jaune, et l'ammoniaque y fait naître un précipité soluble dans un excès de réactif.

— XII. ESSAIS DE L'ÉTAIN. Pour reconnaître si l'*étain* contient des impuretés, on le soumet aux opérations suivantes:

On pèse de 400 à 500 grammes de métal en lame ou en grenaille, que l'on dissout dans l'acide chlorhydrique bouillant, en ajoutant de temps en temps quelques gouttes d'acide azotique faible au mélange acide, pour favoriser la dissolution. Si le métal est arsénifère, il laisse, dans ces conditions, un résidu d'arsenic métallique presque pur, qui répand une odeur alliacée lorsqu'on le projette sur un charbon rouge. Pour reconnaître si l'*étain* contient du plomb, du fer et du cuivre, on le traite par l'acide azotique, qui dissout ces trois derniers métaux et transforme l'*étain* en acide métastannique insoluble. La dissolution, évaporée à siccité, laisse un résidu que l'on reprend par l'eau. On obtient ainsi une liqueur incolore, dont on fait trois parts: dans l'une, on verse de l'acide sulfurique, qui précipite le plomb à l'état de sulfate blanc insoluble; dans la seconde, on verse quelques gouttes de ferrocyanure de potassium, qui accuse la présence du fer par le précipité ou tout au moins par la coloration bleue qu'il communique au liquide; enfin, dans la troisième portion, on recherche le cuivre. Il suffit pour cela de l'acidifier avec un peu d'acide sulfurique et d'y introduire une lame de fer bien décapée. La surface de cette lame se recouvre d'une couche adhérente de cuivre métallique, reconnaissable à sa couleur rouge.

— XIII. DOSAGE DE L'ÉTAIN. V. DOCIMASIE.

— XIV. PLACE DE L'ÉTAIN DANS LA CLASSIFICATION CHIMIQUE. Pendant longtemps, on a classé l'*étain* parmi les métaux en lui donnant pour poids atomique le nombre 59. Depuis, on a reconnu que le vrai poids atomique de ce corps est 118, c'est-à-dire double de celui qu'on lui attribuait. L'*étain* devient ainsi tétratomique. Les formules de ses composés présentaient dès lors les plus grandes analogies avec celles des composés siliciques; et M. Marignac démontrait que l'analogie ne réside pas seulement dans les formules, les composés d'*étain* et de silicium étant le plus souvent isomorphes. M. Naquet s'est fondé sur ce fait pour envisager l'*étain* comme un métalloïde et pour le ranger à côté du silicium.

— XV. ALLIAGES D'ÉTAIN. V. BRONZE et FER-BLANC.

ÉTAIN, ville de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Verdun, sur la rive gauche de l'Orne; pop. aggl., 2,577 hab. — pop. tot., 2,653 hab. Collége communal. Carrières et fours à chaux; huileries, poteries, tanneries, filatures. Commerce considérable de grains, de draps, de toiles peintes, de mercerie. Après avoir appartenu successivement aux évêques de Metz, à l'église de la Madeleine de Verdun, aux comtes de Bar et aux ducs de Lorraine, Etain, dont le nom dérive, dit-on, du mot latin *stagnum* (étang), fut réuni à la couronne de France au XVIIIe siècle. L'église (XVe siècle), monument historique, possède un chœur remarquable. L'hôtel de ville mérite aussi d'être signalé.

ÉTAIRION s. m. (é-tè-ri-on — du gr. *etairos*, compagnon). Bot. Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples. ‖ On dit aussi SYNCARPE.

ÉTAIRIONNAIRE adj. (é-tè-ri-o-nè-re — rad. *étairion*). Bot. Qui est de la nature de l'étairion : *Fruit* ÉTAIRIONNAIRE.

ÉTAL s. m. (é-tal — v. l'étym. à la partie encycl.). Table sur laquelle les bouchers débitent leur viande : *Des* ÉTAUX *en bois de chêne.* ‖ Boutique de boucher : *Ouvrir un* ÉTAL. *Vendre son* ÉTAL. *Avoir un* ÉTAL *aux Halles centrales. La limitation dans le nombre des* ÉTAUX *est de nature à faire augmenter le prix de la viande plutôt qu'à le faire baisser.* (H. Say.)

— Pêche. Table sur laquelle les décolleurs et les trancheurs préparent la morue.

— **Encycl.** Linguist. *Etal* vient du bas latin *stallum, stallus, staulus*, qui se rapporte au germanique ancien : haut allemand *stal*, lieu clos et couvert, place, poste, position, situation, séjour, demeure; anglo-saxon *stal, stall, stæl*; ancien irlandais, *stallr*; allemand, *stelle*; suédois, *stælle*, même sens; anglais, *stall*, place, stalle, échoppe, *étal*; ancien allemand, *stellan, staljan*, placer, établir; gothique, *staldan*; allemand moderne, *stellen*. Eichhoff compare à ces dernières formes le grec *stellô, stêloô*; lithuanien, *stelloju*; russe, *steloiu*, disposer, et les ramène toutes à la racine sanscrite *sthal, sthûl* (*firmiter stare*), dans le *Dhatup*, fixer, établir, racine alliée du reste à *sthâ*, se tenir debout, *stare*. (V. ESTER). Cette même racine *sthal* a produit le sanscrit *stholas, sthali*, siége, appui; grec, *stulos, stêlê*; gothique, *stuls*; lithuanien, *stalas*, même sens, et aussi le sanscrit *sthalitas, sthulitas*, massif épais; grec, *staltheis*; latin, *stolidus*. De là encore le sanscrit *sthala*, lieu, site, et aussi étable, station de troupeaux, dans le composé *ovisthala*, bergerie, ce qui nous rapproche évidemment des formes germaniques *stal*, etc., qui correspondent exactement pour la forme et l'origine, et qui, avec le sens de lieu, place, ont aussi parfois celui d'étable. Le bas latin *stallum, stallus*, procédant immédiatement du germanique, a donné l'ancien français *estal*, d'où nous avons fait *étal*, et qui signifiait primitivement, comme en germanique et en sanscrit, place, poste, position, situation, séjour, demeure, siége, puis tribunal, etc.

> Enfer seit mis de cele part,
> Es mansions de l'altre part;
> E puis le ciel; e a *estals*
> Primes, Pilate od ces vassals.
> (*Théâtre françois au moyen âge.*)

> N'el remua de son *estal* premier
> Ne que feist une tor de mostier.
> (*Chanson d'Ogier de Danemarche.*)

« Li Grieu ne s'oserent venir ferir en lor *estal*; et cil ne volrent eslongier les lices. »
VILLEHARDOUIN.

> Quant il oï que morte estoit,
> De son *estal* où il estoit,
> Chaï à la terre pasmez.
> (*Flore et Blanceflor.*)

« Et vit le roi ester al *estal* réal, » lisons-nous aussi dans la vieille traduction du livre des *Rois*, à la place de cette phrase du texte: *Vidit regem stantem super* TRIBUNAL.

En basse latinité, comme le fait observer Chevallet, *stallum* ou *stallus* se prenait aussi, dans un sens restreint, pour la place que chaque moine ou chaque chanoine occupait dans le chœur de l'église. On ne se douterait guère que *stalle* d'église et *étal* de boucherie sont en réalité un seul et même mot. De *stallum*, place, on fit *installare*, mettre en place, mettre en *stalle*, qui nous a donné *installer*. — *Estal* se prit plus tard dans un sens particulier, pour désigner spécialement la place où l'on exposait en vente les marchandises sur les marchés publics. L'*estal* était originairement protégé contre les intempéries de l'air par un toit et une clôture en charpente, ce qui formait une petite baraque qui, par extension, reçut également le nom d'*estal*. Nous avons conservé *étal* pour désigner le banc élevé sur lequel on expose en vente de la viande de boucherie, ainsi que la boutique même où l'on vend de la viande. *Estal, étal*, nous ont fourni les dérivés *étaler, étalage*.

ÉTALAGE s. m. (é-ta-la-je — rad. *étaler*). Exposition de marchandises; ensemble de marchandises exposées à la vue des chalands : *Faire un grand* ÉTALAGE *de marchandises. Mettre des marchandises à l'*ÉTALAGE. *Acheter tout l'*ÉTALAGE. ‖ Droit d'étaler des marchandises : *Payer l'*ÉTALAGE.

— Par ext. Ensemble d'objets étalés, épars dans un même lieu :

> . . . . . On vit un *étalage*
> De corps sanglants et de carnage.
> LA FONTAINE.

— Fam. Grande toilette, extérieur pompeux ou luxueux destiné à attirer l'attention : *Elle en a été pour ses frais d'*ÉTALAGE. *L'*ÉTALAGE *de l'opulence est une insulte à la misère.*

> Le dessert est servi : quel brillant *étalage!*
> On a senti de loin cet énorme fromage
> Qui doit tout son mérite aux injures du temps.
> BERCHOUX.

> Si nos paons de leur beau plumage
> Me font admirer les couleurs,
> Je crois voir nos jeunes seigneurs
> Avec leur brillant *étalage*.
> VOLTAIRE.

— Fig. Montre, ostentation, exhibition complaisante et vaniteuse, appareil ambitieux destiné à provoquer l'admiration : *Le pédantisme n'est pas moins dans l'affectation du style que dans l'*ÉTALAGE *de l'érudition.* (Bacon.) *Il y a deux sortes d'ostentation : une ostentation qui se montre en faisant* ÉTALAGE *d'un rien, et une ostentation qui se cache en faisant mystère de tout.* (Fonten.) *Il faut de l'*ÉTALAGE *dans tout, sans quoi rien ne paraît dans le monde.* (Mariv.) *Les médecins font grand* ÉTALAGE *de leur savoir.* (Mme Campan.) *L'hypocrisie consiste à cacher les vices que l'on a pour faire* ÉTALAGE *des vertus que l'on n'a pas.* (Boitard.)

> Ne fais point, affectant un savoir pédantesque,
> Du grec et du latin l'*étalage* burlesque.
> MOLIÈRE.

> Avec l'art des cités arrive leur vain bruit;
> L'*étalage* se montre et la gaîté s'enfuit.
> DELILLE.

— Argot. *Vol à l'étalage*, Genre de vol qui consiste à dérober des objets dans l'étalage d'un marchand.

— Féod. *Droit d'étalage*, Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes. ‖ On a dit aussi DROIT D'ÉTABLAGE.

— Métallurg. Nom donné aux parois intérieures de la partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset : *Les* ÉTALAGES *sont destinés à soutenir le minerai et les matières qui y sont mélangées au-dessus du creuset, pour les laisser exposés, pendant un temps plus ou moins long, à une haute température.* (G. de Claubry.) *La pente des* ÉTALAGES *est d'autant plus forte que les minerais sont plus fusibles et plus faciles à réduire.* (W. Maigne.)

— **Syn. Étalage, montre, ostentation, parade.** Le mot *montre* ne renferme rien de plus que l'idée de *montrer*; si l'expression *faire montre* implique quelque chose qui sent l'affectation, c'est que l'usage s'est introduit de ne l'employer que dans ce sens, mais cela ne résulte nullement de la valeur du mot. *Etalage* suppose qu'on déploie la chose, qu'on la montre dans toute son étendue, qu'on en fait ressortir la quantité et l'ampleur. *Faire parade* de quelque chose, c'est la montrer pour en tirer vanité, quoiqu'il n'y ait en cela rien de vraiment utile. L'*ostentation* est le sentiment de celui qui montre quelque chose et qui s'en prévaut pour humilier les autres hommes; rigoureusement parlant, ce mot est plutôt synonyme de vanité et d'orgueil que des trois mots qui lui sont comparés ici, et ce n'est guère que par son étymologie qu'il peut être considéré comme exprimant l'idée de montrer quelque chose.

— **Encycl.** Jurispr. On distingue deux sortes d'*étalages* : 1° celui qui est fait par les marchands en boutique et qui ne peut empiéter sur la voie publique à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

L'*étalage* des marchands colporteurs sur la voie publique, pouvant nuire à la liberté et à la sûreté du passage, doit être réglementé par l'autorité municipale, à laquelle la loi du 24 août 1790 en a conféré le soin.

Bien que l'autorité locale ait le droit de prendre à cet égard telles mesures qui lui paraîtront convenables, l'ordonnance du préfet de police, en date du 20 janvier 1832, peut servir de base aux dispositions à prendre dans les localités autres que Paris.

Aux termes de cette ordonnance et d'une circulaire du 30 janvier suivant, relative au même objet, nul ne peut stationner, même momentanément, sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, qu'en vertu de permissions délivrées par le préfet de police pour certains points où il a été reconnu que de tels stationnements ne nuisaient pas à la liberté de la circulation. La demande de stationner sur la voie publique est adressée au préfet par l'entremise du commissaire de police du quartier où est situé le lieu du stationnement désigné dans la demande. Cette demande doit énoncer : 1° les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile et profession du pétitionnaire; 2° s'il est marié, veuf, père de famille; 3° l'état qu'il exerce; 4° la nature des objets qu'il se propose de vendre ou de l'industrie qu'il a l'intention d'exercer; 5° l'emplacement qu'il désire occuper et la nature des objets qu'il entend y déposer.

Celui qui a obtenu une permission doit, avant d'en faire usage, se pourvoir d'une patente ou d'un certificat d'exemption de l'administration des contributions indirectes à peine de confiscation ou de séquestre à ses frais de ses marchandises. Les marchands de menus comestibles sont seuls dispensés de ces formalités.

Les étalagistes ne peuvent vendre sur la voie publique des marrons rôtis, des gaufres ou des objets frits que lorsqu'ils sont préparés dans les lieux clos.

Tout *étalage* est interdit sur les trottoirs, aux angles des rues, sur les ponts étroits ou très-fréquentés. Néanmoins, quand il n'est pas possible de leur indiquer un autre emplacement, on permet aux laitiers d'étaler sur les trottoirs des rues.

Les marchands sous échoppe ou en *étalage* payent seulement la moitié des droits exigés des marchands qui vendent les mêmes objets en boutique (art. 14 de la loi du 25 avril 1844).

Les contraventions aux dispositions prises par les autorités locales en matière d'*étalages* sont passibles d'une amende de 1 fr. à 5 fr. (code pénal, art. 471, § 4°).

— Métall. C'est dans les *étalages* des hauts fourneaux que s'achève la réduction proprement dite et que s'opère la carburation du fer qui est arrivé complétement réduit. La carburation commence même avant la fin de la réduction. Dans cette même zone, et quelquefois plus bas encore, se réduisent les substances étrangères; à la partie inférieure des *étalages*, les matières arrivent à l'état métallique prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. Les *étalages* reposent sur l'ouvrage et sont construits en briques réfractaires, moulées suivant la forme qu'ils doivent présenter. L'expérience a montré qu'un fourneau ne marche bien qu'autant que ses *étalages* ne sont pas trop plats; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction, on fait en sorte que l'ouvrage et les *étalages* soient complétement indépendants de la cuve, afin de pouvoir réparer les *étalages* sans toucher à la partie supérieure du fourneau. Quelquefois on supprime les *étalages*; le fourneau se compose alors de deux troncs de cône, la cuve et l'ouvrage; mais ce système n'est applicable que si l'on a à traiter des minerais très-fusibles, comme les fers spathiques. En Autriche, on rencontre ce second type; en France, le premier est surtout employé; en Angleterre, on fait usage de l'un ou de l'autre, suivant la nature du minerai et de la fonte à produire.

ÉTALAGÉ, ÉE (é-ta-la-jé — rad. *étalage*) part. passé du v. Etalager. Mis en étalage : *Des soieries* ÉTALAGÉES *avec goût.*

ÉTALAGER v. a. ou tr. (é-ta-la-jé — rad. *étalage*). Mettre en étalage : ÉTALAGER *des marchandises.*

ÉTALAGISTE adj. (é-ta-la-ji-ste — rad. *étalager*). Se dit de celui qui étale ses marchandises dans la rue ou sur les places publiques : *Marchande* ÉTALAGISTE. *Libraire* ÉTALAGISTE.

— Substantiv. : *Un* ÉTALAGISTE.

— **Encycl.** On désigne ordinairement sous le nom d'*étalagistes* tous les petits commerçants qui, dans les marchés, les foires, sur les places publiques, les trottoirs, les quais, les ponts, partout enfin où l'espace et la commodité le permettent, déposent à terre, sur des bancs, des parapets ou même des tréteaux, des marchandises communes ou d'occasion, qu'ils crient à pleins poumons pour attirer l'attention des passants et des acheteurs. Voilà la signification du mot dans toute son étendue; mais l'usage en fait, pour ainsi dire, la réserve spéciale aux libraires, aux marchands d'estampes, aux numismates, aux conchyliologistes et autres pourvoyeurs en plein vent des sciences et des arts. Délimitée ainsi, la profession d'*étalagiste* a une physionomie toute particulière. C'est l'industrie des hommes patients et aguerris aux variations les plus brutales de la température, contre laquelle leur corps finit par se cuirasser. La pluie, survenant au moment où, fatigués par l'installation de leurs caisses et de leurs cartons, ils songent à s'asseoir, leur fait aussitôt plier bagage pour recommencer peut-être à déballer de nouveau au moment où ils achèveront cette seconde opération. Et puis le *casuel* est si bien le fond du métier, qu'il leur faut quelquefois rester plusieurs journées entières sans *étrenner*. Cependant l'*étalagiste* a aussi ses bons moments, ses triomphes, aussi doux que ceux du pêcheur qui sent sa ligne vigoureusement secouée par un poisson de forte taille. Rompu aux secrets désirs des acheteurs, à leurs envies mal dissimulées lorsqu'ils croient avoir fait une trouvaille, à leurs ruses pour cacher la joie qu'ils en éprouvent, l'*étalagiste* rit dans sa barbe de leurs feints départs, de leurs retours, de leur affectation d'indifférence. Il est consommé dans l'art d'éveiller la tentation, d'aiguillonner les désirs, d'ébranler les volontés, les partis pris, de fasciner les indécis; de sorte que, le soir, lorsqu'il a tout remisé et qu'il compte son argent, ce n'est pas sans quelque légitime amour-propre qu'il s'applaudit d'avoir si bien su disputer son salaire à la société, tout en restant libre, maître de lui-même, chef de maison, *à son compte*, ce qui est le *summum* des vœux populaires.

— Jurispr. V. ÉTALAGE.

ÉTALE adj. (é-ta-le — rad. *étaler*). Mar. Se dit de la mer, au moment où elle ne monte ni ne descend, à la fin soit du flot, soit du jusant. ‖ *Navire étale*, Navire immobile, qui n'avance ni ne recule. ‖ *Vent étale*, Vent régulier, continu, sans bouffées ni risées. ‖ *Cordage étale*, Celui qui résiste définitivement à un effort, qui s'arrête après avoir filé. ‖ *Ancre étale*, Ancre arrêtée, fixée au fond, et qui ne chasse plus.

— s. m. Moment de la mer étale : *L'*ÉTALE *de la marée. L'instant où s'opère le renversement du courant du flot en jusant et du jusant en flot est l'*ÉTALE. (A. Maury.)

— Pêche. *Filet étale*, Filet fixe.

ÉTALÉ, ÉE (é-ta-lé) part. passé du v. Etaler. Mis en étalage : *Des marchandises* ÉTALÉES *sur le trottoir, dans la montre d'une boutique.*

— Disposé pour être vu, mis en évidence : *Des chinoiseries* ÉTALÉES *sur des étagères. Des épaules* ÉTALÉES *à la lueur des bougies.*

— Epars en un même lieu : *Des cadavres* ÉTALÉS *sur un champ de bataille. Des pièces d'or* ÉTALÉES *sur une table de jeu.*

— Déplié, étendu : *La queue du paon n'est pas habituellement* ÉTALÉE.

— Fam. Couché nonchalamment : *Etre* ÉTALÉ *sur un canapé.* ‖ Tombé, étendu de son long : *La voilà* ÉTALÉE *par terre.*

— Fig. Montré avec ostentation : *Savoir* ÉTALÉ, *c'est pédanterie. Une apostasie achetée dans le parlement était* ÉTALÉE *comme une dépouille opime.* (Lamart.)

— Mar. Se dit quelquefois pour ÉTALE.

— Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent : *Feuilles* ÉTALÉES. *Rameaux* ÉTALÉS. *Pétales* ÉTALÉS. ‖ *Tige étalée*, Tige qui croît naturellement couchée sur le sol.

ÉTALER v. a. ou tr. (é-ta-lé — rad. *étal*). Exposer pour vendre : *Les marchands* ÉTALENT *leurs marchandises les plus nouvelles.* (Acad.)

— Déployer, ouvrir largement : ÉTALER *une étoffe sur le comptoir.* ÉTALER *une carte géographique. Le paon* ÉTALE *sa queue avec complaisance.* ÉTALEZ *votre jambe. L'hièble* ÉTALE *à trois pieds au-dessus du sol ses riches ombelles de fleurs blanches.* (A. Karr.)

> Dieu se plut à créer des animaux divers :
> Le paon pour *étaler* l'iris de son plumage.
> VOLTAIRE.

> . . . Lorsque l'hiver attriste la nature,
> Le gui sur un vieux chêne *étale* sa verdure.
> CASTEL.

‖ Etendre sur une surface : ÉTALER *des couleurs.* ÉTALER *de l'encre sur du papier. On* ÉTALE *l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme le peintre en bâtiment étend les couleurs avec la brosse.*

> . . . L'actrice en haillons *étale* tous ses fards
> Sur ses ossements maigres.
> TH. DE BANVILLE.

— Exposer, disposer en éparpillant : ÉTALER *des papiers sur un bureau.*

— Fam. Faire tomber, jeter à terre : ÉTALER *quelqu'un par terre d'un coup de poing.*

— Faire ou laisser voir; exposer aux regards avec ostentation : *Une femme qui* ÉTALE *ses charmes est soupçonnée de les mettre en vente. Rien n'est plus triste que l'aspect d'une campagne nue et pelée, qui n'*ÉTALE *aux yeux que des pierres, du limon et des sables.* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut pas imiter ces jeunes désœuvrés, ces jeunes fats, qui font de leur toilette leur seule occupation, et qui viennent* ÉTALER *dans nos salons les modes les plus ridicules.* (Scribe.)

> Vous *étalez* en vain vos charmes impuissants.
> CORNEILLE.

> Dieu veut-il qu'on *étale* un luxe un peu profane?
> — Oui, lorsqu'à l'*étaler* notre état nous condamne.
> BOILEAU.

> J'ai vu, jeunes Français, ignobles libertines,
> Nos femmes, belles d'impudeur,
> Aux regards d'un Cosaque *étaler* leurs poitrines
> Et s'enivrer de son odeur.
> A. BARBIER.

‖ Exposer aux regards ou au jugement du public :

> Qui sait bien ce que c'est qu'un prodigue, un avare,
> Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bizarre,
> Sur une scène heureuse il peut les *étaler*.
> BOILEAU.

— Fig. Faire montre, faire parade de : ÉTALER *son érudition. Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour* ÉTALER *votre prudence, mais pour être utile au prochain.* (Boss.) *Nous sommes trop impatients d'*ÉTALER *nos pensées.* (Chateaub.)

> Quand on a de l'esprit, on aime à l'*étaler*.
> DESTOUCHES.

> . . . . . Il faut que je vous dise
> Que c'est de la vertu faire une marchandise,
> Qu'*étaler* au grand jour le bien que l'on a fait.
> LAYA.

— Jeux. *Etaler son jeu*, Montrer toutes ses cartes.

— Mar. Vaincre, résister d'une manière efficace à : *Le câble ne put* ÉTALER *le coup de vent. Un bâtiment à la voile* ÉTALE *le courant, lorsque son sillage est assez considérable pour qu'il ne soit pas entraîné par ce courant.* (Bonnefous.) ‖ *Etaler un navire*, Avoir la même vitesse, ne pas se laisser gagner par lui.

— v. n. ou intr. Mar. Rester dans une position fixe, se maintenir : *Malgré les rafales incessantes qui l'assaillaient, l'*Astrolabe ÉTALAIT. (Dumont d'Urville.)

S'étaler v. pr. Etre étalé, déplié, éparpillé, étendu : *Ces étoffes* S'ÉTALENT *dans de magnifiques vitrines. Une couche de neige* S'ÉTALE *sur la campagne désolée. Une large tache d'huile* S'ÉTALE *sur son paletot. Une vaste plaine* S'ÉTALE *au pied de la montagne. Paris* S'ÉTALAIT *devant nous.*

— Fam. Se coucher, s'allonger, se carrer, s'étendre avec nonchalance : S'ÉTALER *sur son lit, dans un fauteuil.* ‖ Tomber, s'étendre de son long : S'ÉTALER *sur l'herbe, dans la boue.*

— Fig. Se donner en spectacle, se mettre en évidence avec ostentation : *Il me semble qu'une femme ne doit point sortir de sa sphère pour* S'ÉTALER *en public et hasarder une pièce médiocre.* (Volt.) *Les femmes à toilette prennent plaisir à* S'ÉTALER. (J.-J. Rouss.)

> . . On ne peut souffrir ces bruyants téméraires
> Sur la scène du monde ardents à *s'étaler*.
> VOLTAIRE.

‖ Entrer dans des développements, s'étendre avec complaisance :

> Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler*.
> RÉGNIER.

— Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent de conserve, avec une vitesse absolument égale.

— Techn. Se dit des métaux qu'on étend sur des corps durs, à l'aide de fondants, de mordants : *L'étain* S'ÉTALE *sur les glaces à l'aide du mercure.*

— **Antonyme.** Détaler.

ÉTALEUR, EUSE s. (é-ta-leur, eu-ze — rad. *étaler*). Personne qui étale, qui sait étaler : *Un habile* ÉTALEUR *de chinoiseries.*

— Techn. *Batteur-étaleur*, Machine servant à disposer la laine et le coton en forme de nappe, lorsque ces matières ont été débarrassées des corps étrangers par le batteur-éplucheur.

ÉTALIER s. m. (é-ta-lié — rad. *étal*). Celui qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher : *Etre volé par son* ÉTALIER. *La vente de la viande s'opère dans les marchés et dans les boutiques par les premiers et seconds* ÉTALIERS. (P. Vinçard.) *Le salaire des* ÉTALIERS *varie suivant leur intelligence et leurs aptitudes.* (P. Vinçard.) ‖ Adjectiv. : *Garçon* ÉTALIER.

— Agric. En Normandie, Clôture grossière destinée à empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêche. Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets de guideaux.

ÉTALIÈRES s. f. pl. (é-ta-liè-re — rad. *étalier*). Pêche. Filet tendu circulairement sur des perches.

ÉTALINGUÉ, ÉE (é-ta-lain-ghé) part. passé du v. Etalinguer : *Câble* ÉTALINGUÉ.

ÉTALINGUER v. a. ou tr. (é-ta-lain-ghé — espagn. *entalingar*, même sens). Mar. Amarrer à l'organeau de l'ancre : ÉTALINGUER *un câble.*

ÉTALINGURE s. f. (é-ta-lain-gu-re — rad. *étalinguer*). Mar. Nœud qui fixe le bout d'un câble ou la manille d'un câble-chaîne à l'organeau d'une ancre. ‖ Nœud de l'orin sur la croisée de l'ancre. ‖ On dit aussi ENTALINGURE et ÉTALINGUE.

ÉTALLEVILLE (GUYOT, comte D'), poëte français, né à Etalleville, près d'Yvetot, en 1752, mort à Bremieu (Eure) en 1828. Depuis les premières années de sa jeunesse, il servait dans un régiment de cavalerie, quand éclata la Révolution. Il suivit alors les princes français dans l'émigration. Digne, fier et ne voulant devoir qu'à lui-même ses moyens d'existence, le comte d'Etalleville n'hésita pas à tirer parti de ses talents personnels : pendant six ans, il fut professeur de langues à Nuremberg. Rentré en France, il se livra à la culture des lettres et surtout à la poésie. On a de lui des ouvrages d'un style négligé, mais qui ne manquent ni d'esprit ni d'originalité. Nous citerons : la *Diligence* ou les *Amours de trente-six heures*, poëme en quatre chants (Paris, 1813, in-18); les *Eaux de Baréges* ou *Remède à l'ennui*, historiette rimée (1815, in-18); la *Calotte du régiment Royal-Lorraine cavalerie*, poëme en trois chants (1820, in-18); la *Vie de l'officier*, poëme en trois chants (1821, in-18); *Quelques choses et beaucoup de riens* ou *Mes pensées*, ouvrage en prose (1827, in-18); *Epître à mon gendre* (1827, in-18).

ÉTALLONDE (GAILLARD D'), l'ami du chevalier de La Barre (v. ce nom). Il était, selon quelques contemporains, le principal auteur de l'action qui conduisit ce dernier à l'échafaud. On sait que le nom du coupable resta toujours inconnu et que La Barre lui-même ne fut que soupçonné. Nous ne pouvons donc pas discuter cette conjecture. D'Etallonde fut condamné à partager le supplice de son ami. Il échappa à ses juges, parmi lesquels était son père, *gentilhomme et président d'une sotte ville*, dit Voltaire, quitta la France et s'enrôla dans les troupes prussiennes. Voltaire, instruit que d'Etallonde était à Wesel sous le nom de Morival, en informa Frédéric II, roi de Prusse, et ce prince, sur la recommandation du philosophe, de soldat qu'était d'Etallonde en fit d'abord un cornette, ensuite un officier. « Je voudrais le voir à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans les rues d'Abbeville, faisant trembler ses juges et leur pardonnant, disait Voltaire à Frédéric en apprenant son avancement; pour moi, je ne leur pardonne pas; j'ai toujours cette abomination sur le cœur. » Après avoir interrogé les plus habiles jurisconsultes d'Allemagne et d'Italie, Voltaire se flattait de faire casser l'arrêt du parlement qui avait confirmé la sentence de mort et de faire reviser la procédure. Il obtint du roi de Prusse un congé pour d'Etallonde, qu'il invita à venir passer quelque temps auprès de lui. Ne doutant pas de la réussite de ses projets, il lui envoya l'argent nécessaire pour faire le voyage. « Envoyez-le-moi ici directement, écrivait-il à son royal ami Frédéric; je le regarde comme une victime échappée au sacrificateur. » Du fond de sa solitude, il mit en mouvement ministres, ambassadeurs, jolies femmes, grands seigneurs, hommes de lettres; mais des hommes puissants opposèrent leur crédit aux démarches de Voltaire, et deux ans de sollicitations échouèrent contre la crainte de blesser le parlement et le clergé. M. de Miromesnil, successeur de Maupeou, offrit des lettres de grâce; mais ce n'était pas un pardon que demandait l'illustre défenseur d'Etallonde, et ces lettres furent rejetées. Pendant les trois derniers mois de sa vie, Voltaire, aigri par le chagrin de n'avoir pu réussir, dit un de ses biographes, ne parla du parlement de Paris que comme d'un sénat de Busiris, et de ses arrêts que comme des lois de la Tauride. Lorsque le jeune proscrit fut de retour à Berlin, Frédéric écrivit à d'Alembert : « *Divus Etallundus* vient d'arriver; nous lui préparons une niche comme à un martyr de la philosophie; nous espérons qu'il opérera incessamment des miracles. » Ce monarque s'empressa de mettre d'Etallonde au nombre de ses aides de camp. Il avait passé dix-huit mois à Ferney, et c'est sous les yeux mêmes de Voltaire qu'il avait appris à lever des plans et qu'il s'était instruit dans l'art des fortifications. « Ce jeune homme, condamné à avoir le poing coupé, la langue arrachée, à être roué, à être jeté dans les flammes (comme s'il avait commis une douzaine de parricides), est le jeune homme le plus sage, le plus circonspect que j'aie jamais vu, disait son protecteur au héros de Potsdam... Je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté, par les chariots de poste, dans une longue boîte de fer-blanc, des plans qu'il vient de dessiner de tout le pays qui est entre les Alpes et le mont Jura, le long du lac de Genève; j'y joins même un plan des jardins de Ferney, qui ne sert qu'à montrer avec quelle facilité et quelle propreté surprenante il dessine. J'ose vous répondre qu'il sera un des meilleurs ingénieurs de vos armées, etc. » Il ajoute plus loin : « Sa circonspection dans ses démarches et dans ses paroles, son bon esprit sont d'assez fortes preuves contre la démence, aussi exécrable qu'absurde, de la sentence de trois juges de village qui le condamnèrent, il y a dix ans, avec le chevalier de La Barre, à un supplice que les Busiris n'auraient pas osé imaginer. »

D'Etallonde, en effet, avait beaucoup d'aménité, d'instruction et d'esprit; il aimait à raconter des aventures piquantes sur les deux philosophes, roi et poëte, qui furent ses bienfaiteurs. « Tous ceux qui l'ont connu, disent les *Mémoires* de Voltaire, peuvent certifier quelles étaient son honnêteté et la douceur de ses mœurs. Sa personne, indépendamment de son malheur, inspirait le plus tendre intérêt. »

Le chevalier d'Etallonde, après avoir visité la Russie, revint en France pendant la Révolution et se fixa à Amiens, où il mourut quelques années après. Il avait obtenu des lettres d'abolition en 1788.

ÉTALON s. m. (é-ta-lon — de l'anc. haut allem. *stihil*, pieu, d'où le vieux fr. *estaillon*, étalon, parce qu'on prit d'abord un bâton comme étalon des mesures de longueur). Métrol. Modèle, type légal des poids et des mesures : *Des* ÉTALONS *en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* (Bouillet.) ‖ *Etalon monétaire*, Métal choisi pour la fabrication de la pièce servant d'unité type à toutes les pièces que l'on fabrique dans le même Etat : *L'argent, qui sert à la fabrication des pièces d'un franc, est l'*ÉTALON MONÉTAIRE *en France.* ‖ *Etalon de comptage*, Flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusé par le directeur de la fabrication, au moment de leur livraison.

— Par ext. Mesure fixe qui sert d'unité ou de comparaison : *Le Conservatoire a fixé l'*ÉTALON *des diapasons. La durée du mouvement de rotation de la terre est l'unité, le véritable* ÉTALON *du temps.* (Arago.)

— Pêche. Espèce de filet, plus communément appelé CÂBLIÈRE.

— Eaux et for. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Archit. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment.

— **Encycl.** Métrol. L'importance de l'uniformité des mesures qui, seule, peut maintenir la sécurité dans les rapports commerciaux, a déterminé tous les gouvernements à prendre les précautions nécessaires pour préserver la bonne foi des embûches de la cupidité. Dans tous les pays civilisés, des officiers ont été chargés de vérifier si les poids et mesures employés par les commerçants sont conformes aux lois. Pour rendre cette vérification possible, des *étalons* ont été construits. On choisit pour les façonner toute matière qui, comme le platine, par exemple, est le moins possible sujette à altération. Chez les anciens, les *étalons* étaient considérés comme sacrés, et, en conséquence, on les déposait dans les lieux saints. Dans les premiers temps de la monarchie française, on les gardait dans le palais des rois, et Charles le Chauve, par un règlement de 864, décréta que tous les pays soumis à sa domination devraient ramener leurs poids et mesures aux types dont lui, roi, avait la garde. Louis VII se déchargea sur le prévôt des marchands du soin de garder les *étalons*; puis vinrent les jurés mesureurs, à la disposition desquels une salle de l'Hôtel de ville était mise. Aujourd'hui, en France, les principaux *étalons*, mètre, kilogramme, litre, sont, ainsi que les *étalons* divisionnaires, déposés à l'hôtel des Archives.

— Monn. Dans la fabrication des monnaies, on donne le nom d'*étalon* au métal précieux (or ou argent) ramené au poids et au titre déterminés par les lois pour former la pièce de monnaie type ou l'unité monétaire d'un pays. Ainsi l'unité monétaire de la France étant le *franc*, représenté par 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin (loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803]), l'argent est chez nous l'*étalon* monétaire. En Angleterre, où le type est le *souverain*, du poids de 7gr,981 d'or, au titre de 916 millièmes, l'or est l'*étalon* monétaire. La valeur de l'*étalon* monétaire sert à déterminer la *proportion monétaire*, c'est-à-dire le rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or. Ainsi, en France, le franc pesant la 200e partie d'un kilogramme d'argent, et la pièce de 20 francs étant la 155e partie du kilogramme d'or, la proportion monétaire est de 1 : 15,5, c'est-à-dire que la valeur de l'or est 15 fois et demie supérieure à celle de l'argent. Ce rapport invariable, fixé